**Protection sociale**

Cours optionnel de 22h

4ème année (M1)

Gilles HUTEAU

**Objet du cours**

La protection sociale est au cœur des solidarités dans les sociétés contemporaines. Constituant le socle des politiques sociales (politique de l’enfance et de la famille, politique de la vieillesse, politique du handicap, politique de lutte contre la pauvreté, etc.), elle participe aussi à différentes autres politiques publiques (politique de la santé publique, politique des revenus, politique de l’emploi, etc.). Par l’ampleur de ses interventions en France, mais aussi dans de nombreux États au plan international, la protection sociale est un facteur de cohésion sociale de première importance. Aussi n’est-il guère étonnant que les questions de protection sociale reviennent de façon récurrente dans le débat public, sous des prismes variés : problème du financement des dépenses sociales, reste à charge des patients sur les frais de santé, réforme des retraites, etc.

L’objet de ce cours est de fournir aux étudiants un panorama synthétique de la protection sociale et d’en présenter les grandes notions. Il s’agit de leur donner les clés de compréhension des dispositifs mis en place, d’identifier les principes et les logiques sur lesquels reposent les systèmes de protection sociale. L’approche retenue se réfère aux fondements juridiques des composantes de la protection sociale (sécurité sociale, aide et action sociales et protection sociale complémentaire), et replace l’appréhension de celles-ci dans une approche pluridisciplinaire, en veillant à aborder les aspects historique, politique et sociologique, indispensables à la bonne maîtrise de la matière.

Ordonné autour de deux grands chapitres, le cours s’attache d’une part à la formation historique de la protection sociale et à en expliciter les principes de base , à en retracer les évolutions. D’autre part, il porte sur l’organisation et le financement de la sécurité sociale, dans la mesure où c’est aujourd’hui la pièce maîtresse de la protection sociale en France.

**Public visé**

Au regard de son contenu et de ses finalité ce cours concerne les étudiants souhaitant se diriger vers les grands concours généralistes de la fonction publique (INSP) ou spécialisés (ENM, EHESP, EN3S) : ils y trouveront les bases essentielles à une étude plus approfondie de la protection sociale. Quant aux étudiants simplement désireux d’acquérir une culture générale dans ce domaine, ils en retireront des connaissances utiles au suivi de l’actualité sanitaire et sociale.

**Bibliographie sélective**

- Gilles HUTEAU, *Le droit de la sécurité sociale*. *Système et finalités*, Presses de l’EHESP, 2e édition, 2021.

- Philippe Coursier, *Leçons de droit de la protection sociale*, éditions Les Trois colonnes, 2021.

- R. Donnadieu,« Droit public et droit social en matière de sécurité sociale », *Droit social*, 1991, p.231 *(article de revue)*.

**Plan détaillé du cours**

Introduction

**Les notions fondamentales**

**de la protection sociale**

- L’idée de solidarité et la socialisation des risques

Chapitre 1

**ORIGINES ET PRINCIPES**

**DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE**

🞎 1ère PARTIE – LES FORMES DE PROTECTION SOCIALE ANTÉRIEURES A LA SÉCURITÉ SOCIALE

SECTION 1. –L’ÉMERGENCE DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE AU XIXe SIÈCLE

*🢥 Paragraphe 1. – L’inadaptation des techniques traditionnelles de couverture des risques de l’existence humaine*

*🢥 Paragraphe 2. – L’apparition de nouvelles formes de couverture des risques sous l’effet de la révolution industrielle*

SECTION 2. – L’APPARITION DES PREMIÈRES LÉGISLATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

* *L'esquisse d'une protection sociale duale avec l’apparition des premières lois d’assistance lesquelles préfigurent l’aide sociale moderne de par la reconnaissance d’un droit à l’assistance, et d’un autre côté, l’apparition des premières législations de protection sociale préfigurant la sécurité sociale (l’objet de cette section).*

*🢥 Paragraphe 1. – Le compromis de la loi du 9 avril 1898 sur la réparation des accidents du travail*

***🢥*** *Paragraphe 2. – L'adoption contrariée des assurances sociales avec la loi du 30 avril 1930*

*🢥 Paragraphe 3.– La compensation généralisée des charges de famille par la loi du 11 mars 1932*

**🞎** 2ème PARTIE.– LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE CONTEMPORAINS

SECTION 1 – L’AVÉNEMENT D’UNE CONCEPTION GLOBALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*🢥 Paragraphe 1. – Le renouvellement conceptuel posé dans le rapport Beveridge (1942)*

*🢥 Paragraphe 2. – La reconnaissance d’un droit à la sécurité sociale au plan international*

SECTION 2.– L’ELABORATION ET LA MISE EN PLACE DU PLAN FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE DE 1945

*🢥 Paragraphe 1. – La volonté politique d’édifier un ordre social nouveau à la Libération*

*🢥 Paragraphe 2.– L’ordonnance du 4 octobre 1945 : la pierre angulaire du plan français de Sécurité sociale*

.

Chapitre 2

**LE CADRE GÉNÉRAL**

**DE LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE**

**🞎** 1ère PARTIE. – L’ORGANISATION DE LA COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX

SECTION 1. –L’UNIVERSALITE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU SENS DE SA GÉNÉRALISATION A TOUTE LA POPULATION

***🢥*** *🢥Paragraphe 1.– La généralisation de la Sécurité sociale à la population active dès 1967*

*🢥Paragraphe 2.– La généralisation tardive de la Sécurité sociale en faveur des personnes inactives*

SECTION 2. –L’UNIVERSALITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE A L’ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ DES RÉGIMES

*🢥 Paragraphe 1. –La constitution d’une « mosaïque » de régimes de base*

*🢥 Paragraphe 2. – Les solutions palliatives au morcellement des régimes*

SECTION 3. –LES COMPLÉMENTS A LA SÉCURITÉ SOCIALE

*🢥 Paragraphe 1.– L’aide et l’action sociales*

*🢥 Paragraphe 2.– L’assurance chômage*

*🢥 Paragraphe 3.– La protection sociale complémentaire*

**🞎** 2ème PARTIE. – LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SECTION 1. – L'ÉTAT ET LE SERVICE PUBLIC DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*🢥 Paragraphe 1. –*  *Un service public organiquement distinct des services de l’État.*

*🢥 Paragraphe 2. – . Un service public fonctionnellement soumis à l’emprise de l’État*

-

SECTION 2. – LE MODE DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*🢥 Paragraphe 1. – Le choix initial des cotisations sur les revenus du travail*

*🢥 Paragraphe 2. – La tendance à la fiscalisation des ressources sociales*

⯎⯎⯎